



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Date de la convocation : 22/09/2020

Nb de membres en exercice : 48

Présents : 33

Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoît MARS AUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_01 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL SUITE AUX ELECTIONS DES DELEGUES DU  
COLLEGE DES COMMUNES ET ELECTION DE LA PRESIDENCE**

Vu le décret n°2012-1390 du 11 décembre 2012 portant classement du Parc naturel régional du Haut Languedoc,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault n° 2014-1-120 du 27 janvier 2014 portant modification des statuts,

Vu le décret n°2017-1220 du 1<sup>er</sup> octobre 2017, modifiant le décret n°2012-1390 du 11 décembre 2012,

Vu le Décret n° 2017-1712 du 19 décembre 2017 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,

Vu le décret n°2018-1124 du 11 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional du Haut Languedoc en y intégrant la commune de Lacabarède,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Hérault, n° 2019-1-1661 du 31 décembre 2019 portant modification des statuts,

Considérant les désignations des représentants du Conseil départemental du Tarn (délibération du 2 avril 2015), et du Conseil départemental de l'Hérault (délibération du 30 avril 2015) au sein du comité syndical du syndicat mixte,

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_01-DE

Considérant les désignations des représentants de la Région Occitanie par délibération du 11 mars 2016 au sein du comité syndical du syndicat mixte,

Considérant les désignations par secteur des délégués des Communes Tarnaises et Héraultaises au Comité Syndical, lors des réunions prévues à cet effet le 17 septembre 2020,

Considérant la précédente délibération du 10 juillet 2018 modifiant la composition du comité syndical

- **La composition du Comité Syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (soit 48 délégués titulaires et 24 délégués suppléants en qualité de membres délibératifs) est arrêtée comme suit :**

**Pour le Conseil Régional Occitanie :**

- M. René MORENO
- Mme Catherine PINOL
- Mme Claire FITA
- Mme Aurélie MAILLOLS
- M. Hussein BOURGI
- M. Vincent GAREL
- M. Christian DUPRAZ
- Mme Zina BOURGUET
- M. Jean-Luc GIBELIN
- Mme Aurélie GENOLHER
- Mme Géraldine D'ETTORE
- Mme Béatrice NEGRIER

**Pour le Conseil Départemental du Tarn :**

- Mme Claudie BONNET
- Mme Christelle CABANIS
- Mme Florence ESTRABAUD
- M. Michel BENOIT
- M. Daniel VIAELLE
- M. Philippe FOLLIOT

**Pour le Conseil Départemental de l'Hérault :**

- Mme Marie Pierre PONS
- Mme Maud BODKIN
- Mme Marie PASSIEUX
- M. Kléber MESQUIDA
- M. Jean Luc FALIP
- M. Pierre BOULDOIRE

**Pour les Communes Tarnaises :**

**Secteur des Monts de Lacaune**

- M. Antoine PROENCA, titulaire
- M. Richard COLLET, titulaire
- Mme Catherine BERTRAND, suppléante
- M. André CABROL, suppléant

**Pour les Communes Héraultaises :**

**Secteur de l'Espinouse**

- Mme Anne-Lise SAUTEREL, titulaire
- M. Jim RONEZ, titulaire
- Mme Blandine GOS, suppléante
- Mme Véronique BOJ, suppléante

**Secteur Plateau et Vallée du Gijou**

- M. Michel PERALES, titulaire
- M. Jean-Pierre LESCURE, titulaire
- M. Gaël BENOIT, suppléant
- M. Jean-Baptiste BENEZECH, suppléant

**Secteur d'Olargues et Vallées**

- Mme Michèle COMPS, titulaire
- Mme Christine SZARECK, titulaire
- Mme Roxane BRILLANT, suppléante
- Mme Virginie ROSSI, suppléante

**Secteur du Sidobre**

- M. Benoît MILHET, titulaire
- M. Hugo PUECH, titulaire
- M. Alain BLANCHARD, suppléant
- M. Yvan MAERTENS, suppléant

**Secteur Cœur d'Orb et Faugérois**

- M. Guillaume CIANCIO, titulaire
- M. Yannick CHEVRIER, titulaire
- M. Alain MOUSTELON, suppléant
- M. Michel CANOVAS, suppléant

**Secteur du Mazamétain**

- M. Didier HOULES, titulaire
- M. Yohan ZIEGLER, titulaire
- M. David CUCULLIERES, suppléant

**Secteur du Saint-Ponais**

- M. Jacques SOULIGNAC, titulaire
- Mme Céline FUSTEC-MAS, titulaire
- M. Benoît MARSAUX, suppléant
- Mme Catherine SONZOGNI, suppléante

#### **Secteur des Monts de l'Autan**

- M. Jean-Louis ANDRIEU, titulaire
- M. Pascal ORBILLOT, titulaire
- M. Maarten DOUZE, suppléant
- M. Jean- Alain DIEGO, suppléant

#### **Secteur du Minervois**

- Mme Harmonie GONZALEZ, titulaire
- M. Eric FABRE, titulaire
- Mme Christine GALIBERT, suppléante
- M. Cédric GAFFORT, suppléant

#### **Secteur de la Vallée du Thoré**

- M. Michel CASTAN, titulaire
- Mme Michèle VINCENT, titulaire
- M. Jean-Maxime SANTURE, suppléant
- M. Michel DUTERTE, suppléant

#### **Secteur Mare et Orb**

- M. Aurélien MANENC, titulaire
- M. Bernard SALLETES, titulaire
- Mme Maryse VIDAL, suppléante
- M. Stéphane BERTHELOT, suppléant

- Le comité syndical ainsi installé, **procède à l'élection du Présidence** selon les modalités suivantes :
  - Rappel : l'article 10 des statuts du syndicat mixte (p.9) selon l'arrêté Préfectoral n° 2019-1-1661 du 31 décembre 2019, énonce :
    - « - Le Bureau Syndical du Parc comprend 24 membres, dont le Président, 15 Vice-Présidents et 8 membres suppléants
    - Le Président est élu pour 3 ans renouvelables par le Comité Syndical, au scrutin uninominal à deux tours, à la majorité absolue, la majorité relative étant requise au troisième tour »
- Le Président sera élu au premier et si besoin au deuxième tour avec **25 voix minimum**. Au troisième tour, le candidat qui aura le plus de voix sera élu.

**Après appel à candidature** , Monsieur Daniel VIAELLE se déclare candidat.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA doyen de l'assemblée, assisté de Monsieur Hugo PUECH et de Madame Céline FUSTEC-MAS cadets de l'assemblée, **procède au vote à bulletins secrets** :

Nombre d'inscrits : **48**

Votants : **33**

Blancs/Nuis : **0**

Monsieur Daniel VIAELLE : **33 voix**

Le Président de séance proclame Monsieur, ...Daniel VIAELLE..., élu à la Présidence du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOT, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_02 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL**

Vu le décret n°2012-1390 modifié du 11 décembre 2012 portant classement du Parc naturel régional du Haut Languedoc,

Vu le décret n°2017-1220 du 1<sup>er</sup> octobre 2017, modifiant le décret n°2012-1390 du 11 décembre 2012,

Vu le Décret n° 2017-1712 du 19 décembre 2017 portant prorogation du classement du parc naturel régional du Haut-Languedoc,

Vu le décret n°2018-1124 du 11 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional du Haut Languedoc en y intégrant la commune de Lacabarède,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Hérault, n° 2019-1-1661 du 31 décembre 2019 portant modification des statuts,

Vu la précédente délibération du 10 juillet 2018 modifiant la composition du bureau syndical,

Considérant les désignations par secteur des délégués des Communes Tarnaises et Héraultaises au Comité Syndical, lors des réunions prévues à cet effet le 17 septembre 2020,

Considérant l'article 10.1 alinéa 7 des statuts qui indique que « Le mandat des membres du Bureau prend fin dans les mêmes conditions que celui des délégués au Comité Syndical. »

Suite à l'élection du Président, il convient de procéder à l'élection, des représentants du collège des communes au Bureau Syndical de la façon suivante :

- Collège des Communes Héraultaises : 4 titulaires qui seront Vice-Présidents & 2 suppléants à élire au sein des 6 représentants au Bureau Syndical issus des désignations dans les secteurs statutaires communaux
- Collège des Communes Tarnaises : 4 titulaires qui seront Vice-Présidents & 2 suppléants à élire au sein des 6 représentants au Bureau Syndical issus des désignations dans les secteurs statutaires communaux

La composition du Bureau du Syndicat Mixte comprend 1 Président (le Président est membre du Bureau Syndical au sein du collège dont il est issu), 15 Vice-Présidents, et 8 membres suppléants est arrêté comme suit :

Président : Monsieur **Daniel VIAELLE** (Collège du Département du Tarn)

<b>Vice-Présidents</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Conseil Régional Occitanie</b> - Monsieur René MORENO - Monsieur Vincent GAREL - Madame Zina BOURGUET - Madame Aurélie GENOLHER	- Madame Claire FITA - Monsieur Hussein BOURGI
<b>Conseil Départemental du Tarn :</b> - Madame Claudie BONNET - Monsieur Daniel VIAELLE	- Madame Florence ESTRABAUD
<b>Conseil Départemental de l'Hérault :</b> - Madame Marie-Pierre PONS - Madame Maud BODKIN	- Monsieur Jean Luc FALIP
<b>Communes Tarnaises :</b> - Monsieur Michel CASTAN - Monsieur Didier HOULES - Monsieur Benoit MILHET - Monsieur Antoine PROENCA	- Monsieur Jean-Louis ANDRIEU - Monsieur Michel PERALES
<b>Communes Héraultaises :</b> - Madame Harmonie GONZALEZ, - Madame Anne- Lise SAUTEREL - Madame Michèle COMPS - Monsieur Jacques SOULIGNAC	- Monsieur Guillaume CIANCIO - Monsieur Aurélien MANENC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

**Titulaires :** Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

**Suppléants (non votants) :** Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

**Titulaires représentés (pouvoir) :**

**Titulaires :** Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

**Suppléants :** Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARS AUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

**Secrétaire de Séance :** Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_03 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Par délibération n°2017/07/n°04 du 05 juillet 2017, le comité syndical a désigné les membres de la commission d'appel d'offre (CAO).

Suite au renouvellement de la composition du comité syndical, il convient à nouveau d'élire **les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants** de la CAO au scrutin de liste selon les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Locales

*Le Président ou son représentant (non élu de la commission) étant membre de droit de la CAO.*

Composition de la liste :

MEMBRES TITULAIRES	
1	Marie-Pierre PONS
2	Florence ESTRABAUD
3	Vincent GAREL
4	Jacques SOULIGNAC
5	René MORENO
MEMBRES SUPPLEANTS	
1	Kléber MESQUIDA
2	Béatrice NEGRIER
3	Claire FITA
4	Didier HOULES
5	Aurélien MANENC

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner les cinq membres titulaires et les cinq suppléants de la commission d'appel d'offre au scrutin de liste, selon les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à réaliser et signer tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020

Nb de membres en exercice : 48

Présents : 33

Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

**Titulaires :** Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

**Suppléants (non volants) :** Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

**Titulaires représentés (pouvoir) :**

**Titulaires :** Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOT, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

**Suppléants :** Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

**Secrétaire de Séance :** Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_04 : COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

En application des dispositions de l'article 9 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut Languedoc, il appartient au Comité Syndical de "mettre en place et d'organiser le fonctionnement des commissions thématiques". Le comité syndical du 17 mars 2016 avait validé l'organisation des 5 commissions thématiques, actualisé par délibérations du 02 février 2017 et du 10 juillet 2018. Il convient de procéder à une mise à jour.

**Rôle des commissions**

Le rôle de ces commissions est de préparer les dossiers et les avis du Parc en amont pour faire des propositions. Celles-ci éclaireront les choix qui seront faits par le Comité Syndical ou par délégation, par le Bureau ou le Président.

Elles ont également un rôle de suivi des actions.

Le travail se fait en lien avec les comités de pilotage dédiés (plans de paysage ; charte forestière ...) ainsi que des élus référents en charge de dossiers spécifiques (V84 et itinérance ; Véhicules Motorisés, ...) ou de missions transversales (Evaluation ; Marque Valeurs Parc naturel régional).

**Membres des commissions**

Les commissions sont ouvertes aux membres du comité syndical, délibératifs et consultatifs. Elles sont également ouvertes aux délégués des communes qui ne siègent pas au comité syndical. Les informations concernant les commissions (dates, ordre du jour) sont envoyées à l'ensemble des participants potentiels, sans nécessité d'inscription. Cette organisation a pour objectif d'améliorer la participation des élus locaux dans les instances du Parc.

Des intervenants techniques ou des associations concernées par un des sujets à l'ordre du jour sont associés en tant que de besoin, sur décision du président de la commission.

MONTREUIL  
Date de réception de l'AF: 13/10/2020  
034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_04-DE



**Cas particulier des réunions de commissions préparant les avis formels du Parc rendus par le Président**

Les avis du Parc, lorsque celui-ci est saisi dans le cadre de procédures réglementaires, sont rendus par le Président, par délégation du Comité Syndical.

Le Président s'appuie sur le travail des commissions concernées qui lui proposent un avis après examen de l'analyse technique et audition des porteurs de projets et/ou collectivités concernées.

Le vote dans les commissions concernées pour la finalisation des avis proposés au Président est réservé aux membres délibératifs du Comité Syndical inscrits formellement dans la commission. Si une commission traite exclusivement de la préparation d'avis, au sein du groupe des élus, seuls les membres votants sont convoqués.

**Modalités d'inscription dans les commissions pour les membres délibératifs :**

Un courriel sera envoyé aux 48 membres délibératifs, les élus peuvent s'inscrire dans différentes commissions.

N°	Intitulé Commissions	Thèmes traités (liste non exhaustive)	PRESIDENCE
1	<b>Agriculture et alimentation</b>	circuits courts agroalimentaires, Marque Valeurs Parc pour les produits agroalimentaires, Milieux ouverts herbacés, Programme Agri environnementaux et Climatiques, déprise agricole	<b>Michel CASTAN</b>
2	<b>Énergie,</b>	avis sur projet énergies renouvelables suivi projets énergie, mobilité (PCET,...)	<b>Marie-Pierre PONS</b>
3	<b>Culture, éducation à l'environnement</b>	Éducation à l'environnement et au développement durable, soutien aux manifestations, patrimoine culturel, centre de documentation	<b>Benoit MILHET</b>
4	<b>Développement économique (tourisme et ressources locales</b>	Charte Européenne du Tourisme Durable, promotion touristique, voie verte, activités de pleine nature, Marque Valeurs Parc accueil, autres projets de développement économique (laine, pierre, bois)	<b>Antoine PROENCA</b>
5	<b>Aménagement de l'espace, biodiversité</b>	Urbanisme, paysage (Observatoire Photo du Paysage, Charte Architecturale et Paysagère), Trame Verte et Bleue, inventaires naturalistes, N2000, véhicules motorisés	<b>Harmonie GONZALEZ</b>
6	<b>Forêt</b>	Charte Forestière de Territoire	<b>Francis CROS</b>
	<b>Missions transversales</b>	Marque Valeurs Parc naturel régional	<b>Didier HOULES</b>
		Evaluation	<b>Daniel VIAELLE</b>

Sur proposition du Président, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les modalités de fonctionnement des commissions, telles que présentées ci-dessus,
- de valider les périmètres d'action de chaque commission, tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENÇA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOY, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoît MARS AUX, Virginia ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_05 : MARCHES A PROCEDURES ADAPTEES (MAPA) : DELEGATION DE SIGNATURE AU  
PRESIDENT**

Le Comité syndical, par délibération en date du 05 juillet 2017 a délégué au Président du syndicat mixte certains pouvoirs dont celui concernant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget. ».

En vertu des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, afin de permettre l'engagement, dans des délais parfois contraints, des marchés à procédure adaptée ou accord-cadre que le syndicat mixte du Parc est amené à lancer dans le cadre de ses missions, et suite au renouvellement de la Présidence lors de la séance du comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2020, il est proposé de donner délégation au Président.

Sur proposition du Président, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déléguer au Président du Syndicat Mixte la faculté de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de demander au Président d'informer le Comité Syndical des différents marchés réalisés dans ces conditions,
- d'autoriser le Président à réaliser et signer tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

**Titulaires :** Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

**Suppléants (non votants) :** Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

**Titulaires représentés (pouvoir) :**

**Titulaires :** Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

**Suppléants :** Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

**Secrétaire de Séance :** Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_06 : LIGNE DE TRESORERIE : DELEGATION AU PRESIDENT**

Par délibération N°2015/12/N/02, le Comité syndical avait approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal 300 000 €, afin d'éviter que le syndicat mixte ne se trouve dans une situation de trésorerie tendue liée à l'encaissement différé de recettes attendues et au paiement des dépenses obligatoires.

Le Code Général des Collectivités (CGCT), prévoit notamment en son article L2122-22, que « le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat... de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ».

C'est pourquoi, si la situation financière du syndicat mixte ne lui permettait plus d'honorer l'ensemble de ses créances en temps voulu (décalage entre encaissement des recettes et réalisation des dépenses), il serait souhaitable que le Président du syndicat mixte puisse bénéficier d'une délégation similaire sur la base d'un montant fixé par l'assemblée délibérante.

Le comité syndical du 15 décembre 2016 par délibération N°2016/12/N/16, avait accordé cette délégation au Président pour un montant maximal de 300 000 € afin d'éviter que le syndicat mixte ne se trouve dans une situation de trésorerie tendue liée à l'encaissement différé de recettes attendues et au paiement des dépenses obligatoires.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 13/10/2020  
034-253401289-20201001-2020\_10\_N\_06-DE

Suite au renouvellement de la Présidence, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, et sur proposition du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner délégation au Président pour réaliser une ligne de trésorerie, si la situation l'exige, pour un montant maximal de 300 000 €, en application de l'article L 2122-22 du CGCT,
- de demander au Président d'informer les membres du Comité Syndical lors de la séance suivante, en cas d'ouverture de ligne de trésorerie,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

034-253401268-20201003-2020\_10\_N\_06-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoît MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOT, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_07 : DELEGATIONS AU PRESIDENT**

Le Code Général des collectivités prévoit en son article L2122-22 la possibilité de donner délégation à l'exécutif, dans les limites prévues par les textes, l'article 11 des statuts du syndicat mixte précise ainsi que « ... le Président peut recevoir délégation d'attributions dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au bureau syndical ».

Suite au renouvellement de la Présidence, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, et sur proposition du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déléguer au Président les pouvoirs suivants, en sus des attributions définies à l'article 11 des statuts du syndicat mixte :
- de formuler des avis prévus par la loi, les règlements et la Charte du Parc sur les documents d'urbanisme, sur les divers schémas ou plans et sur les projets d'aménagement soumis obligatoirement à l'avis du Syndicat Mixte du Parc,
- de répondre à toute demande d'examen dans le cadre de la procédure au « cas par cas » préalable à l'étude d'impact, selon les modalités établies par délibération du 03 juillet 2013,
- de donner l'avis du Parc relatif aux études d'impact, au titre de l'article R 244-15 (Code Rural) du décret du 01/09/1984,
- de donner l'avis du Parc sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux,
- de donner l'avis du Parc sur les zonages concernant l'installation d'équipements pour le développement des énergies renouvelables ainsi que pour les dossiers examinés dans le cadre des CODENAPS ou toute autre commission mises en place à l'initiative de l'Etat et des établissements publics,

- de fixer les modalités de recrutement des personnels contractuels et titulaires, de collaborateurs pour le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, si nécessaire d'organiser des concours et de constituer des jurys,
  - de prendre toute décision relative à la gestion du personnel saisonnier ou temporaire (remplacements, emplois non permanents...), conformément aux crédits budgétaires autorisés par l'assemblée délibérante,
  - d'attribuer les indemnités de missions et de déplacement au personnel, aux élus et à l'agent comptable en fonction des frais réels ou selon la grille d'indemnisation pour les personnels civils de la fonction publique,
  - de fixer les droits et tarifs prévus au profit du syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal (exemple droit d'entrée, prix de vente (livres et autres), pour la régie de recettes notamment,
  - de prendre tout avenant concernant les modalités de fonctionnement de la régie d'avance et de recettes et pour nommer les régisseurs et sous régisseurs (mandataire) par voie d'arrêté,
  - de décider l'aliénation, l'acquisition et l'échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens meubles et immeubles propriétés du Syndicat Mixte d'une valeur inférieure à 15 000 €,
  - d'accepter le règlement des sinistres,
  - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
  - de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui,
- de demander au Président d'informer le Comité Syndical des différentes décisions et avis réalisés dans le cadre de ces délégations,
  - d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 46  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soubt

**PRESENTS :**

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_08 : DELEGATIONS AU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE**

Le Comité Syndical, lors de sa séance en date 05 juillet 2017 a délégué au Bureau Syndical des pouvoirs, conformément au code général des collectivités territoriales (article L5211-10).

Dans le cadre du renouvellement des membres du bureau syndical le 1<sup>er</sup> octobre 2020, et sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de déléguer au Bureau Syndical les pouvoirs suivants :

**Organisation et fonctionnement de l'institution**

- de passer les conventions relatives à la gestion et/ou à l'animation des propriétés du Syndicat Mixte du Parc
- de prendre toute décision relative à l'entretien et la gestion des locaux et des équipements du syndicat mixte,
- de passer les contrats d'assurance nécessaires au bon fonctionnement des services,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Parc dans la limite fixée par le Comité Syndical ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (à l'exception des baux commerciaux) pour une durée n'excédent pas 12 ans, ainsi que de la mise à disposition des biens meubles et immeubles, propriétés du syndicat mixte
- de décider l'aliénation, l'acquisition et l'échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens meubles et immeubles propriétés du Syndicat Mixte d'une valeur supérieure à 15 000 €,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et d'y apporter toute modification utile ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- d'intenter, au nom du syndicat mixte, toute action en justice.

### Aides et subventions

- de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de collectivités territoriales ou de tout autre organisme ou personne de statuts publics ou privés,
- de passer les conventions de partenariat qui ne nécessitent pas de contreparties financières définies de manière expresse ;
- d'apporter toute modification aux conventions préalablement validées par le comité syndical dans la mesure où les changements ne bouleversent pas le contenu initial de la convention, notamment financier (dans la limite des inscriptions budgétaires correspondantes),
- de passer des conventions d'objectifs ou de partenariat avec des associations ayant un intérêt général local, sans engagement financier
- d'attribuer des aides et subventions aux associations d'intérêt général local dans la limite de 5000 €, le paiement sera effectué sous réserve de l'inscription des crédits correspondants et selon les conditions définies avec l'association,

### Avis

- de prendre toute décision (notamment les avis rendus au nom du syndicat mixte) relative aux SCOT (schéma de cohérence territoriale)

– d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acle rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_08-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

PRESENTS :

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINGENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOIS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_09 : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS DU SYNDICAT MIXTE ET REMBOURSEMENT DES  
FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,  
Vu le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Président de Parc naturel régional et modifiant le code de l'environnement,  
Vu l'article D333-15-1 du code de l'environnement modifié par le décret n°2012-83 du 24 janvier 2012,

Suite au renouvellement de la Présidence, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, et sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'appliquer le régime indemnitaire aux élus du syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président délégué, calculé sur les bases suivantes avec prise d'effet au 01/10/2020 :
  - o Superficie : + de 200 000 ha (Superficie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc : 307 183 ha)
  - o Président : 33 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
  - o Vice-Président : 17 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale

Le montant des indemnités évolue automatiquement selon les dispositions fixées par décret.

MONTEPELLIER  
Date de réception de l'AR: 13/10/2020  
034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_09-DE

- d'autoriser le remboursement des frais de mission aux élus du syndicat mixte sur la base des frais réels dans le cadre de leurs fonctions et missions de représentation,
- de reconduire les dispositions antérieures de défraiement pour participation aux réunions du bureau syndical et du comité syndical et des commissions thématiques, des membres délibératifs, titulaires ou suppléants, lorsque ceux-ci ne bénéficient d'aucunes autres prises en charge ou d'autres indemnités de fonction. Le remboursement intervenant sur la base du barème du coût kilométrique (ou du coût du billet SNCF 2ème classe), fixé par l'administration. Les membres délibératifs représentant les conseils régionaux et les conseils départementaux ne sont pas concernés par ce dispositif,
- de renouveler les possibilités de remboursement des frais de déplacement :
  - aux élus municipaux du syndicat mixte qui participent aux commissions thématiques et aux comités de pilotage,
  - aux membres du conseil scientifique et prospectif,
  - à toute personne ressource qualifiée, désignée par le Président au terme d'une convention (jointe en annexe),
- d'autoriser le Président à réaliser et signer tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_09-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLITOT, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARS AUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_10 : CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PROSPECTIF**

Le code de l'Environnement fixe aux Parcs naturels régionaux 5 missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information au public
- **L'expérimentation et l'innovation**

Les Parcs doivent participer à des programmes de recherche et initier des procédures et des méthodes d'actions novatrices.

Par délibération du 22/10/2015, un nouveau Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) a été mis en place pour une période de 4 ans (2015-2019), conformément à l'article 13 des statuts du syndicat mixte pour répondre aux orientations stratégiques de la Charte prévoyant le renouvellement du conseil scientifique du Parc. La période des 4 ans étant arrivée à son terme, il convient de renouveler la mise en place le Conseil Scientifique et Prospectif du Pnr Haut-Languedoc sans limitation de durée.

Organe consultatif, il a pour rôle de rapprocher le milieu universitaire (enseignants et étudiants) du Parc naturel régional dans une logique de partenariat. Il doit notamment accompagner élus et techniciens dans la mise en œuvre de la Charte et contribuer à son évaluation.

L'actuel Président du CSP, **Thierry DUPEUBLE**, maintenant Directeur Régional Adjoint DRAAF Haut de France, n'est plus disponible pour siéger au Conseil Scientifique et Prospectif du Pnr Haut-Languedoc et a donc démissionné.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 13/10/2020  
2020\_10\_N\_10-DE

Les autres membres du CSP ont été consultés pour reprendre la présidence, mais aucun ne s'est proposé pour cette fonction. En conséquence, **il est proposé qu'Alain Couzinié soit désigné président du CSP**. Il a, depuis la création du CSP en 2015, assuré le lien entre Comité Syndical et Conseil Scientifique et Prospectif. Il assurera à la présidence du CSP une mission d'animation des travaux en collaboration avec Françoise Huppé.

Par ailleurs, certains membres ne sont plus disponibles pour y siéger :

- **Christophe SOULARD**, Docteur et Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie
- **Marie Christine ZELEM**, Professeure des universités en sociologie - Toulouse.

Suite à ces modifications, il convient d'actualiser la liste des membres du CSP comme suit :

- **Alain Couzinié**, président du Conseil Scientifique et Prospectif du Pnr Haut-Languedoc
- **Françoise HUPPE**, ancienne secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Castres, personne ressource pour le fonctionnement du CSP
- **Gérard GUERIN**, Ingénieur agronome à la retraite
- **Olivier THALER**, Directeur adjoint de la Faculté des Sciences de Montpellier et responsable master du IEGB - Montpellier
- **Thomas POMEON**, Ingénieur à l'observatoire du Développement Rural, Docteur en Économie Agroindustrielle
- **Pierre DERIOZ**, Maître de conférence, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Responsable Master e-tourisme
- **Rémi BENOS**, Maître de conférence au Département Science Humaine et Sociale du Centre Champollion Albi, Université Fédérale de Toulouse, membre du laboratoire GEODE (Géographie de l'Environnement), associé à l'UMR MA Dynamiques Rurales (CNRS),
- **Michèle CONSTANS**, Architecte Paysagiste, enseignante ENFA (École nationale de Formation Agronomique), Chercheure ENFA à Castanet Tolosan
- **Denis REQUIER-DESJARDINS**, Professeur des Universités émérite à l'IEP (Institut d'Études Politiques) de Toulouse et chercheur au LEREPS (Laboratoire d'Étude et de Recherche sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes sociaux), retraité

De nouveaux membres sont pressentis pour intégrer le CSP. Les candidatures seront soumises à la validation du Comité Syndical sur proposition des membres actuels du CSP.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, et sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de renouveler la mise en place le Conseil Scientifique et Prospectif du Pnr Haut-Languedoc sans limitation de durée,
- de valider la désignation d'**Alain Couzinié** comme Président du Conseil Scientifique et Prospectif du Pnr Haut-Languedoc,
- de valider la liste des membres du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel régional du Haut Languedoc comme présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les arrêtés de nomination correspondants et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_10-DE

Le Président,



Daniel VIAELLE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

**Titulaires :** Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

**Suppléants (non votants) :** Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

**Titulaires représentés (pouvoir) :**

**Titulaires :** Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

**Suppléants :** Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARS AUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

**Secrétaire de Séance :** Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_11 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET VOIE VERTE "PASSA PAIS "  
VELOROUTE 84 ET 84-1, DEVELOPPER ET VALORISER L'ITINERANCE AU CŒUR DU MASSIF CENTRAL**

Le comité syndical du 24 octobre 2019 a validé la candidature du Parc naturel Régional du haut-Languedoc à l'appel à projet « Soutien aux grandes itinérances Massif Central » sur le projet intitulé « Voie verte Passa Pais, véloroute 84 et 84-1, développer et valoriser l'itinérance au cœur du Massif Central » d'un montant total de 413 154€ TTC.

Le 16 septembre 2020 le Parc a reçu la convention attributive de l'aide FEDER, d'un montant de 109 503€.

Considérant que l'aide attribuée est inférieure au montant sollicité dans le cadre de la candidature (165 261€), il convient de revoir le plan de financement du projet de la façon suivante :

Financiers	Montants
FEDER Massif Central	109 503 €
Etat - FNADT	32 142 €
Région Occitanie	35 971 €
Département de l'Hérault	51 534 €
Département du Tarn	51 534 €
Autofinancement PnrHL	121 687 €
FCTVA	10 783 €
<b>Total</b>	<b>413 154 €</b>

MONTPELLIER  
Date de réception de PAR: 13/10/2020  
034-263401269-20201001-2020\_10\_N\_11-DE

Le détail du plan prévisionnel de financement est présenté en annexe. Le déroulement du projet s'inscrit sur 3 années budgétaires (2020, 2021, 2022). Compte-tenu du règlement d'octroi des aides des conseils départementaux de l'Hérault et du Tarn sur les dépenses de fonctionnement, le Syndicat mixte du Parc naturel Régional du haut-Languedoc leur transmettra des demandes annuelles.

Sur proposition du Président, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau plan de financement de l'action, « Voie verte Passa Pais, véloroute 84 et 84-1, développer et valoriser l'itinérance au cœur du Massif Central » ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers pour les demandes de subvention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_11-DE





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation : 22/09/2020  
Nb de membres en exercice : 48  
Présents : 33  
Exprimés : 33

*L'an deux mille vingt et le premier octobre à 15 h 00,  
le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à salle des fêtes de Saint Pons de Thomières*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Maire de Saint-Amans Soult

**PRESENTS :**

Titulaires : Jean-Louis ANDRIEU, Michel BENOIT, Claudie BONNET, Michel CANOVAS (SUPPLEANT), Michel CASTAN, Yannick CHEVRIER, Michèle COMPS, Florence ESTRABAUD, Eric FABRE, Jean-Luc FALIP, Céline FUSTEC-MAS, Harmonie GONZALEZ, Didier HOULES, Jean-Pierre LESCURE, Kléber MESQUIDA, Benoit MILHET, René MORENO, Béatrice NEGRIER, Pascal ORBILLOT, Marie-Pierre PASSIEUX, Michel PERALES, Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Hugo PUECH, Jim RONEZ, Bernard SALLETES, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC, Christine SZARECK, Daniel VIAELLE, Maryse VIDAL (SUPPLEANTE), Michèle VINCENT, Yohan ZIEGLER

Suppléants (non votants) : Stéphane BERTELOT, Alain BLANCHARD, Véronique BOJ, Roxane BRILLANT, Cédric CAFFORT, David CUCULLIERES, Jean-Alain DIEGO, Maarten DOUZE, Michel DUTERTE, Blandine GOS, Alain MOUSTELON, Jean-Maxime SANTURE, Catherine SONZOGNI

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Maud BODKIN, Pierre BOULDOIRE, Hussein BOURGI, Zina BOURGUET, Christelle CABANIS, Guillaume CIANCIO, Richard COLLET, Géraldine D'ETTORE, Christian DUPRAZ, Claire FITA, Philippe FOLLIOU, Vincent GAREL, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Aurélie MAILLOLS, Aurélien MANENC, Catherine PINOL

Suppléants : Jean-Baptiste BENEZECH, Gaël BENOIT, Catherine BERTRAND, André CABROL, Christine GALIBERT, Yvan MAERTENS, Benoit MARSAUX, Virginie ROSSI, Alain VAUTE

Secrétaire de Séance : Hugo PUECH

**DELIBERATION N° 2020\_10\_N\_12 : PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE VARIETES ANCIENNES LOCALES**

A dominante rurale, le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc bénéficie d'une richesse et d'une diversité agricole et agroalimentaire forte. Face à ce constat, le Pnr a engagé depuis plusieurs années un programme d'actions en faveur de l'alimentation, notamment auprès de la restauration collective, et œuvre également à la conservation du patrimoine naturel, agricole et culinaire. Depuis février 2020, il met en œuvre un Plan Alimentaire Territorial afin de regrouper les acteurs de l'alimentation sur un projet commun.

En continuité avec le travail élaboré sur le patrimoine culinaire et la valorisation des recettes traditionnelles, le Parc s'intéresse aux productions agricoles, et plus spécifiquement aux variétés anciennes. En effet, outre le maintien du patrimoine culinaire, ces productions contribuent à la redynamisation de l'économie agricole locale et l'augmentation de la valeur ajoutée du produit et ainsi stabilisent l'emploi des agriculteurs. Leur inscription dans les menus de la restauration collective, en lien avec les exigences de la loi EGAlim, permettra de diversifier et augmenter les débouchés et contribuera aussi à la diffusion du patrimoine agricole et alimentaire, notamment auprès du jeune public.

Pour cela, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc souhaite mettre en œuvre une action autour des variétés anciennes qui comporte deux volets :

- Développement d'une filière de pain à base de farine de blé barbu de Lacaune auprès de la restauration collective pour contribuer à la conservation de la variété ancienne et locale de blé.
- Valorisation des fruits et légumes oubliés du Haut-Languedoc

MONTRELLIER  
Date de réception de l'AR: 13/10/2020  
034-253401269-20201001-2020\_10\_N\_12-DE

La description détaillée du projet est présentée en annexe.

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 12 500 euros. Il bénéficie d'une aide de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) de 80% du montant total du projet, soit 10 000€. La part d'autofinancement est de 2 500€.

Pour mettre en œuvre ce projet, le Pnr souhaite recruter une(e) chargé(e) de mission en contrat a durée déterminée pour une durée de 3 mois et 10 jours.

Sur proposition du Président, **le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider le projet tel que décrit dans l'annexe jointe,
- d'autoriser le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en contrat a durée déterminée pour la durée du projet selon les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter le cofinancement envisagé,
- d'autoriser le Président à signer et à réaliser tous les actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE